Les mutations récentes de l'espace migratoire syro-libanais.

Kamel Doraï

▶ **To cite this version:**

Kamel Doraï. Les mutations récentes de l'espace migratoire syro-libanais.. Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée, 2007, 119-120, pp.139-155. 10.4000/remmm.4203 . halshs-00291818

HAL Id: halshs-00291818
https://shs.hal.science/halshs-00291818

Submitted on 27 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les mutations récentes de l'espace migratoire syro-libanais

Mohamed Kamel Doraï[1]

Résumé

Le Liban et la Syrie, pays de longue tradition migratoire, tant d'émigration que d'immigration, deviennent aujourd'hui des pays d'accueil pour un nombre croissant de migrants et de réfugiés. A l'intensité des liens migratoires entre le Liban et la Syrie du fait des nombreux allers-retours des travailleurs syriens, il faut ajouter aujourd'hui un nombre toujours plus important de migrants pour lesquels la Syrie est la porte d'entrée vers le Liban, en quête le plus souvent d'une rémunération plus attractive et qui espèrent pour la plupart rejoindre l'Europe ou d'autres pays occidentaux. La Syrie qui exporte sa main d'œuvre au Liban et au-delà devient donc à son tour un pays d'accueil. Aux côtés de ces migrants, on note l'arrivée significative de réfugiés et demandeurs d'asile, essentiellement venus d'Irak de Somalie et du Soudan, trois pays marqués par des conflits qui s'installent dans la durée. Ces populations migrantes d'origines de plus en plus diverses s'installent de façon durable dans les quartiers périphériques des grandes villes libanaises et syriennes et contribuent à la mutation de ces espaces.

Summary

Lebanon and Syria, countries of long migratory tradition, both receiving and sending migrants, become host countries for an increasing number of migrants and refugees today. To the migratory links between the Lebanon and Syria because of the numerous round trips of Syrian workers, it is necessary today to add an increasing number of migrants for whom Syria is the front door towards Lebanon, looking for more attractive wages and whose majority hope to join Europe or other western countries. Syria which exports its manpower in the Lebanon is also becoming a host country. Beside these migrants, on can note significant arrival of refugees and asylum seekers, mostly coming from Iraq, Somalia and Sudan, three countries marked by long lasting conflicts. These migrant populations of more and more diverse origins settle down in a durable way in the suburbs of the Lebanese and Syrian big cities and contribute to the development of these areas.

[1] Chargé de recherche au CNRS à l'Institut Français du Proche-Orient, Damas – Syrie.
Mohamed-Kamel.Dorai@univ-poitiers.fr

1. Introduction.

Pays d'émigration, le Liban connaît depuis le début des années 1990 une immigration croissante venue tant de la Syrie voisine (celle-ci reprend le cours d'une ancienne immigration, remontant certainement à l'époque mandataire), que de pays arabes proches comme l'Egypte, mais aussi de contrées plus lointaines comme l'Afrique ou l'Asie du sud est. A l'intensité des liens migratoires entre le Liban et la Syrie du fait des nombreux allers-retours des travailleurs syriens, il faut ajouter aujourd'hui un nombre toujours plus important de migrants pour lesquels la Syrie est la porte d'entrée vers le Liban, en quête le plus souvent d'une rémunération plus attractive et qui espèrent pour la plupart rejoindre l'Europe ou d'autres pays occidentaux. La Syrie qui exporte sa main d'œuvre au Liban et au-delà devient donc à son tour un pays d'accueil. Aux côtés de ces migrants, on note l'arrivée significative de réfugiés et demandeurs d'asiles, essentiellement venus d'Irak, de Somalie et du Soudan, trois pays marqués par des conflits qui s'installent dans la durée. Ces nouveaux réfugiés et migrants, auxquels il faut associer les Palestiniens présents dans la région depuis 1948 (Doraï, 2006), peuvent servir de trame pour une réflexion sur les nouvelles formes de migrations sud – sud qui se développent au Moyen-Orient, mêlant migrations forcées et volontaires, recherche d'asile et quête d'emploi. Les outils conceptuels à la disposition des chercheurs en sciences sociales ne rendent compte que partiellement de la complexité des processus et des parcours migratoires actuels de ces populations. Pour les migrants, le Proche-Orient est devenu cette dernière décennie un espace de transit privilégié, le Liban et la Syrie fonctionnant pour nombre de migrants comme un binôme, ainsi que le relève Julien Simon.

> "La Méditerranée de l'est est […] une région majeure pour les migrants se dirigeant vers l'Europe. Des flux significatifs de migrants, particulièrement asiatiques, moyen-orientaux et centre asiatiques, transitent à travers l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la Turquie. […] Aujourd'hui, la plupart des migrants entrés par la Syrie se trouvent bloqués au Liban, créant ainsi des problèmes pour les autorités locales." (Simon, 2006 : 57-58)

Un nombre croissant de recherches (Aslan & Pérouse, 2003; Boubakri, 2004; Chatelard, 2002; Clochard & Doraï, 2005, Daniş, 2006; Nyberg Sørensen (ed.), 2006) – certes encore assez marginales - s'intéressent au développement des migrations "sud – sud" ainsi qu'à l'émergence de nouveaux espaces de transit en Méditerranée du sud et de l'est. L'analyse des migrations au Moyen-Orient présente trois intérêts principaux. Tout d'abord elle permet une relecture des types de migrations qui existent (transit, migration économique, asile, légal/illégal, etc.) et de mener une réflexion sur les catégories d'analyse employées. Il s'agit par ailleurs d'un espace migratoire en pleine mutation qui est passé d'une migration basée sur la rente pétrolière - qui se poursuit toujours - mais qui est aujourd'hui complétée par d'autres flux migratoires liés à la mondialisation des parcours migratoires. Il s'agit enfin d'un espace où l'on peut lire les conséquences des renforcements des contrôles migratoires de l'Union Européenne (Clochard & Doraï, 2005).

Après avoir montré la présence croissante de migrants dans l'espace syro-libanais, la précarité de leur statut est traitée en s'appuyant sur la catégorie de migrants la plus vulnérable (et certainement la plus nombreuse si on y inclut les Irakiens et les Soudanais) constituée par les migrants forcés qu'ils soient réfugiés statutaire, demandeurs d'asile ou réfugiés *de facto*[2]. Puis la question de l'espace syro-libanais comme espace de transit et/ou d'installation pour les migrants est abordée pour ensuite montrer à partir d'exemples à Beyrouth et Damas les effets de la présence de ces migrants dans leurs quartiers de résidence. Effectivement, depuis le début des années 1990, l'arrivée de populations étrangères au Proche-Orient (comme les réfugiés irakiens ou soudanais ou les migrants économiques venus d'Asie du Sud-Est ou d'Afrique) redessine les contours de ces espaces.

2. Une présence croissante de migrants dans l'espace syro-libanais.

La présence étrangère au Liban est ancienne, en 1975, avant la guerre, Beyrouth comptait 45% d'étrangers, dont de très nombreux ouvriers syriens. Cette présence étrangère était considérée comme positive et signe du dynamisme économique libanais. Il existe au Liban une réelle dépendance économique envers la main d'œuvre syrienne bon marché. De fait, longtemps c'est la question de la présence des Palestiniens sur le marché du travail libanais qui pose problème, et la concurrence de cette population est ressentie comme dommageable pour les Libanais. L'arrivée durant les années 1970 et 1980 de main d'œuvre asiatique a exacerbé cette perception de tension sur le marché du travail. La question de l'effet négatif de la présence de main d'œuvre syrienne au Liban est concomitante de la contestation de la présence militaire syrienne et la tutelle politique (Chalcraft, 2006). De plus, l'ouverture de la frontière avec la Syrie rend le contrôle du passage d'autres populations étrangères difficile, et l'on constate l'arrivée de main d'œuvre de façon clandestine au Liban à partir de la Syrie. Les autorités libanaises estiment que près de 140 000 migrants illégaux se trouvent aujourd'hui sur leur sol et que ce chiffre est en augmentation (Simon, 2006 : 27).

Alors que le Liban reçoit aujourd'hui une importante immigration arabe, essentiellement de la Syrie voisine (estimée à près de 400 000 personnes, la plupart sans papiers) et dans une moindre mesure d'Égypte (20 000), il voit également l'arrivée d'un nombre croissant de migrants en quête de travail, venus pour la grande majorité du Sri Lanka, mais aussi des Philippines, d'Éthiopie, de Madagascar et

[2] Etant donnée l'absence de législation propre à l'asile dans ces deux pays non signataires de la convention de Genève, un flou important existe sur les catégories à employer. Dans cet article la catégorie "réfugié statutaire" renvoie aux personnes ayant déposé une demande d'asile auprès du bureau du HCR et qui ont obtenu après examen de leur cas par cette institution le statut de réfugié. Le terme de "demandeur d'asile" inclu les personnes ayant déposé une demande d'asile auprès du bureau du HCR, et dont la situation est en cours d'examen. La dernière catégorie de "réfugié de facto" regroupe, elle, les migrants forcés déboutés du droit d'asile, ceux qui n'ont pas fait de demande auprès du HCR pour des raisons diverses (ignorance de la procédure, peur de la dénonciation, manque de confiance dans l'organisation internationale, etc.) mais qui ont quitté leur pays d'origine sous la contrainte (cette catégorie se recoupe avec les réfugiés "non reconnus" explicités plus bas dans le texte).

du Soudan. On estime que plus de 100 000 Sri Lankaises, pour la plupart travailleuses domestiques, près de 30 000 Philippines et 15 000 Éthiopiennes résident au Liban. La main d'œuvre libanaise étant évaluée à 1,4 millions d'individus, la part des migrants est donc tout à fait conséquente (Jureidini, 2003). Aux côtés de ces migrants, on note l'arrivée de plus en plus importante de réfugiés et demandeurs d'asile, le plus souvent en transit au Liban dans l'attente d'un départ vers l'Europe, l'Australie ou les États-Unis. L'augmentation du nombre de permis de travail accordés aux travailleurs étrangers – comme le montre le tableau suivant, est un indicateur de l'importante augmentation de la présence étrangère au Liban depuis la fin de la guerre civile, même si la majeure partie de la main étrangère travail de fait sans permis dans de nombreux secteurs d'activités peu qualifiés (ouvriers journaliers dans le bâtiment ou l'agriculture, nettoyage, etc.)

Tableau 1 : Permis de travail accordés aux étrangers au Liban

Population	**1994**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**
Arabes	19940	13333	22183	19898	15971	15568	14925	13907	13603	12863
Asiatiques	22600	39188	39415	40249	39697	53388	55844	58791	64554	76281
Autres nation.	2990	8026	10134	14762	15323	16515	17964	21615	25061	20235
Tot. étrangers	*45530*	*60547*	*71732*	*74909*	*70991*	*85471*	*88733*	*94313*	*103218*	*109379*

Source : www.carim.org, Ministère du travail libanais – bulletins statistiques mensuels de ACS, 2006

Parallèlement, le HCR estime à 20 000 le nombre de réfugiés présents au Liban[3], avec des arrivées annuelles oscillants entre 1000 et 4000 personnes qui se présentent au bureau du HCR, mais de fait la population de réfugiés non palestiniens est beaucoup plus importante, la majeure partie n'étant pas déclarée comme réfugié ou n'ayant pas déposé de demande d'asile. En 2003 le Directeur Général de Sûreté Générale a déclaré qu'au Liban "*une minorité d'émigrés et de réfugiés, au nombre de 300 personnes, est inscrite au bureau du Haut Commissariat, alors que la majorité, pouvant atteindre les dizaines de milliers de personnes, réside de façon illégale et demeure non inscrite dans les registres de l'État*"[4].

Tableau 2 : Principaux pays d'origine des réfugiés et demandeurs d'asile au Liban

Pays	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**
Irak	527	611	981	1385	1901	2270	2522	1817	1828	1756
Soudan	20	75	167	214	273	413	552	421	521	621
Somalie	60	93	109	127	151	154	159	136	159	136
Sierra Leone	-	-	-	-	-	28	24	41	66	64

Source : UNHCR Statistical Yearbook, 2002

[3] "*Liban : Arrivées en Syrie de ressortissants syriens, en majorité. Evaluation par l'UNHCR de la situation des réfugiés iraquiens et soudanais*", résumé des déclarations du porte-parole du HCR Jennifer Pagonis lors de la conférence de presse du 18 juillet 2006 au Palais des Nations à Genève.
[4] *L'Orient Le Jour*, 10 septembre 2003.

Il est relativement difficile d'évaluer la population étrangère résidente en Syrie, le recensement de population syrien de 2004 indiquant par exemple une population étrangère arabe (hors palestiniens) de 88 566 personnes et 9 638 asiatiques[5]. On retrouve comme au Liban une présence de plus en plus significative de travailleurs et travailleuses domestiques asiatiques venus du Sri Lanka ou des Philippines, dont une partie réside de façon illégale en Syrie. Les ressortissants arabes peuvent résider sans demander de permis de séjour mais en prolongeant leur visa et en sortant régulièrement du pays pour franchir à nouveau la frontière et ainsi obtenir à nouveau un droit de résidence de 3 mois. D'ailleurs le nombre d'entrées de ressortissants irakiens est en très nette augmentation depuis 1999, passant de 58 136 à 253 120 en 2003[6]. Les autorités syriennes reconnaissent depuis le début du conflit en Irak les migrations irrégulières sont très difficile à encadrer, même si le nombre de personnes appréhendées pour résidence illégale demeure très bas, aux environs de 300 personnes par an (Simon, 2006 : 34). En Syrie, comme le note Ann Maymann, officier de protection au HCR, le nombre d'Irakiens est très difficile à évaluer.

> "Le nombre d'Irakiens en Syrie est sujet à débat. Les autorités syriennes estiment leur nombre autour de 400 000, d'autres sources cite le chiffre d'un million, les chauffeurs de taxi disent 2 millions. Beaucoup d'entre eux sont autonomes financièrement et n'ont jamais contacté le HCR. En février 2005, le HCR a enregistré approximativement 15 000 Irakiens depuis le déclenchement de la guerre. Durant l'année 2004, une moyenne de 250 Irakiens par semaine s'est rendue au bureau du HCR pour se faire enregistrer et procéder à l'étude de leur cas. Les Chrétiens constituent 35% des Irakiens enregistrés en Syrie, bien qu'ils ne constituent qu'environ 5% de la population totale en Irak." (Maymann, 2005).

Cette difficulté à dénombrer les migrants présents au Liban et en Syrie est la conséquence de la précarité et de la diversité de leur statut, beaucoup s'inscrivant dans des statuts provisoires qui s'installent dans la durée, d'autres passant de Syrie au Liban dans l'espoir d'y trouver un travail mieux rémunéré et une possibilité de partir vers l'Europe.

3. Des migrants maintenus dans la précarité.

Les politiques migratoires s'appliquant à l'ensemble des migrants (Diab, 2006; Kiwan, 2005; Saleh, 2005) qu'ils soient réfugiés ou non, mises en place en Syrie ou au Liban, permettant l'entrée et la résidence –d'une façon légale ou non – des migrants, mais maintient ces derniers dans une situation de précarité et de vulnérabilité qui les incitent de fait à chercher à émigrer dans un pays tiers (Chatelard, 2002; Jureidini, 2003 & 2003a). Alors que de très importants mouvements de réfugiés et demandeurs d'asile traversent le Liban et la Syrie, le droit d'asile demeure très limité, et le plus souvent ces migrants sont donc rejetés dans l'illégalité. Ces deux pays se considèrent de fait comme des pays

[5] Source : www.carim.org, *Syrian Population Census* – 2004.
[6] Source : www.carim.org, 2005.

d'accueil provisoire (Clochard et Doraï, 2005). La situation des migrants forcés, qu'ils soient réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants sans statut particulier mais ayant quitté leur pays sous la contrainte, permet d'éclairer la question des migrations de façon plus générale au Moyen-Orient et ce pour deux raisons principales : il s'agit en premier lieu d'une population migrante très vulnérable et donc très sensibles aux contexte politico juridique qui encadrent les migrations dans la région; en deuxième, lieu elle représente une très forte proportion de la totalité des migrants, voire constitue comme c'est le cas en Syrie l'effectif le plus important. Agnès Deboulet[7] relève pour sa part qu'une part non négligeable des travailleurs clandestins non musulmans présents à Beyrouth sont des réfugiés *de facto*. C'est pourquoi une place centrale aux migrants forcés est accordée dans l'analyse qui suit.

Au Liban, le recours à la détention de réfugiés cherchant à accéder à la demande d'asile- avec pour objectif de permettre la déportation ces derniers vers leurs pays d'origine -, est une pratique qui remet en cause les possibilités d'accès à la demande d'asile auprès du bureau du HCR à Beyrouth (Trad, 2006). Ces réfugiés qui sont entrés pour la plupart de façon illégale sur le territoire libanais, ou qui se trouvent de fait dans une situation d'illégalité à l'expiration de leur visa, peuvent être arrêtés, détenus et condamnés pour entrée ou résidence illégale sur le territoire libanais. A expiration de leur peine ils sont déportés vers leur Etat d'origine. La détention, et le renvoie dans leur pays des réfugiés, est pourtant contraire aux recommandations du HCR[8]. Du fait du manque de transparence de la procédure de demande d'asile, et des possibilités de recours, au Liban, l'association *Frontiers*[9] - qui a publié une étude juridique en 2006 sur la question de la détention des réfugiés et demandeurs d'asile au Liban -, utilise le terme de "réfugié non reconnu" (*unrecognized refugees*) pour désigner les demandeurs d'asile déboutés. La non reconnaissance des droits élémentaires des réfugiés cherchant à accéder à la demande d'asile et leur assimilation à des migrants illégaux repose sur le fait qu'il n'existe pas de cadre légal distinct qui traite de l'asile au Liban mais que c'est la loi du 10 juillet 1962 réglementant l'entrée, le séjour des étrangers au Liban et leur sortie de ce pays qui s'applique comme pour l'ensemble des migrants[10].

---

[7] Agnès Deboulet "Ethiopiennes, Philippines et Soudanais : voisinages migrants et confrontation aux sociétés d'accueil à Beyrouth" Communication à l'Association Française de Sociologie, RT2, Migrations et production de l'altérité, 5 septembre 2006 (non publié).

[8] La conclusion n° 44 du comité exécutif du HCR autorise la détention des demandeurs d'asile dans quatre cas : (1) pour vérifier l'identité, (2) pour déterminer les éléments sur lesquels repose la demande d'asile, sans que cela ne puisse justifier une détention durant toute la procédure de détermination ou pour une période illimité, (3) dans le cas où les personnes ont détruits leurs pièces d'identités ou en ont présentés de fausse dans le but d'induire en erreur les autorités et (4) pour protéger la sûreté national ou l'ordre public (Source : S. Trad, *idem*, p. 14).

[9] L'association *Frontiers* s'est développée à partir du travail du Comité ad hoc pour la défense des réfugiés et des demandeurs d'asile (ACSRA, 1999-2002), et du centre *Frontiers* (2003-2004), qui se sont centrés leur action sur la réponse à apporter aux crises provoquées par les détentions et les déportations des réfugiés non-Palestiniens au Liban. Aujourd'hui, l'association *Frontiers* continue son travail en surveillant la protection de réfugié, en fournissant une aide juridique aux réfugiés et à d'autres migrants vulnérables, et en défendant les droits de l'homme de ces populations selon les principes du droit international (http://www.frontiersassociation.org/).

[10] Un protocole de coopération a été signé entre la Sûreté Générale libanaise – organisme étatique responsable de l'octroi des visas et permis de séjour au Liban – et le HCR en 2003. Ce dernier ne donne que de très faibles

En Syrie, qui accueille un très grand nombre de réfugiés irakiens la situation juridique des réfugiés et demandeurs d'asile est presque similaire, sauf que l'Etat syrien ne pratique pas l'expulsion des migrants en situation illégale ni leur détention de façon aussi systématique que ne le fait le Liban. Comme Julien Simon (2006 : 58) le rappelle la libre entrée des ressortissants des pays arabes facilite l'installation de ces derniers en Syrie, bien que ce pays ait émis depuis 2005 des restrictions à l'installation des Irakiens sur son sol, qui contraignent les migrants à devoir sortir du pays pour pouvoir à nouveau obtenir le droit de résider 3 mois à leur entrée, ce qui pénalise les Irakiens les plus démunis[11]. Des restrictions à l'entrée et au séjour sur le territoire, limitant à 15 jours la durée de validité du visa pour les Irakiens renouvelable une seule fois, semblent avoir été mises en place dans le courant du mois de janvier 2007, cependant, ces restrictions ne sont pas appliquées de façon stricte aujourd'hui [12].

4. Migrants en transit ou nouvelle destination ?

Qualifier les migrations au Moyen-Orient aujourd'hui est complexe tant les flux de migrants se diversifient par leurs origines géographiques et tant les modes circulations de ces mêmes migrants relèvent de logiques plurielles, avec une importance croissante du rôle joué par les réseaux transnationaux (Chatelard, 2003; Daniş, 2006; Doraï, 2003). Une réflexion autour des parcours migratoires de ces populations s'impose afin de dresser un tableau des différentes étapes de la migration, de comprendre la migration dans sa durée et les différentes logiques qui la sous-tendent. La complexification des mouvements migratoires et leur mondialisation brouille les schémas de lecture classique qui oppose pays de départ à pays d'arrivée et qui inscrit la migration dans une relation bipolaire. Le durcissement des politiques d'immigration et d'asile dans les pays européens a de fortes répercussions sur les parcours des migrants et demandeurs d'asile qui se trouvent contraints à interrompre leur trajet pour des périodes plus ou moins longues sur la rive sud et est de la Méditerranée (Boubakri, 2004; Clochard & Doraï, 2005). Le plus souvent ces circulations aboutissent à des installations qui s'inscrivent dans la durée, comme c'est le cas de nombreux Soudanais ou de domestiques sud asiatiques à Beyrouth, et comme cela semble se dessiner pour certains Irakiens qui Damas.

4.1. Damas, porte d'entrée vers le Liban

garanties aux réfugiés reconnus par le bureau du HCR à Beyrouth, et aucun droit aux autres qu'ils soient arrivés avant la date de l'accord ou qu'ils aient été débouté pat le HCR.

[11] Cf. U.S. Committee for refugees and immigrants "*World Refugee Survey* - 2006", www.refugees.org

[12] "Iraqi refugees protest Syria's alleged visa restrictions", *International Herald Tribune*, Lundi 5 février 2007.

Le parcours d'un homme soudanais résidant dans le camp de réfugiés palestinien de Mar Elias à Beyrouth est représentatif de celui effectué par nombre de Soudanais présents au Liban[13]. Parti de Kassala, à la frontière avec l'Erythrée, il décide d'émigrer seul laissant sa femme et ses quatre enfants au Soudan. Après avoir envisagé de partir en Libye il se décide pour la Syrie pays qui ne demande pas de visa d'entrée. Il accompagne un commerçant soudanais qui se rend régulièrement en Syrie et le paye 1 000 $, ce dernier organisant le voyage. Arrivé à Damas, il travaille comme menuisier pour 50 $ par mois et rembourse en deux ans le commerçant soudanais auprès duquel il s'est endetté, ce dernier passant tous les deux mois en Syrie. La faible rémunération qu'il tire de son activité ne lui permet pas d'envoyer beaucoup d'argent à sa famille et son activité demeure précaire. Il décide de passer au Liban. Le franchissement de la frontière se faisant de façon irrégulière il doit s'acquitter d'une somme de 500 $ pour passer à pied avec un groupe de 7 Soudanais et 2 autres Africains. Le passage de la frontière syro-libanaise ne se déroule pas comme prévu et on lui demande 100 $ supplémentaire qu'il refuse de payer. Il s'enfuit alors et perd son passeport. Arrivé à Beyrouth il s'installe dans le quartier de l'Université arabe. Après avoir cherché pendant 3 mois, il travaille comme homme de ménage la nuit au BHV à côté de la Cité sportive où il est payé 250 $ par mois, bien qu'il n'ait pas de papiers en règle. La journée, il est concierge et bénéficie à ce titre d'un logement gratuit, mais il ne perçoit pas de salaire pour ce travail. Il n'a pas demandé de carte de réfugié auprès du HCR car il ne remplit pas les critères requis par la convention de Genève[14]. Par la suite, il a été rejoint à Beyrouth par les deux fils de son frère.

La Libye est aussi un pays de transit pour les Soudanais, comme le montre le parcours d'un autre de ses frères qui réside également à Beyrouth. Sa situation est particulière puisqu'il est installé régulièrement au Liban. Ce dernier a quitté le Soudan il y a treize ans pour travailler dans l'industrie pétrolière en Libye. Il a ensuite décidé de venir travailler au Liban où il réside légalement et dispose d'un permis de travail dans une compagnie pétrolière installée à Beyrouth. Il s'est marié au Liban avec une travailleuse domestique éthiopienne venue d'Addis Abeba en 2000. Elle dispose également d'un permis de séjour et de travail et leurs enfants sont scolarisés. D'autres ont eu des parcours plus chaotiques et un autre de leurs frères s'est fait arrêté en Libye après s'être embarqué dans un container avec 25 autres passagers clandestins et avoir payé la somme de 1 600 $ à des passeurs. Faute d'argent il a ensuite quitté la Libye pour se rendre en Syrie.

[13] Les entretiens dont sont extraits les informations qui suivent ont été réalisés en juin 2005 avec Rachel Lyon de la Cimade dans le camp de Mar Elias à Beyrouth

[14] Est réfugié toute personne qui, "*craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays*" (article 1er A/2 e la Convention de Genève). Beaucoup de réfugiés qui fuient des situations de guerre civile ne peuvent prouver qu'ils craignent avec raison d'être persécutés.

Des réfugiés irakiens rencontrés à Beyrouth, pour la plupart chiites mais aussi quelques chrétiens, ont connu des parcours migratoires assez chaotiques pour quitter l'Irak. La Jordanie ayant adopté des mesures très restrictives pour tenter de faire chuter le nombre d'Irakiens arrivant sur son sol, la Syrie demeure la destination privilégiée. Les contraintes liées au conflit et l'insécurité régnant en Irak rendent périlleux le trajet et certains se rendent en premier lieu dans le nord Irakien avant de poursuivre leur route vers Damas ou Alep. De là, ils préparent la suite de leur parcours pour aller à Beyrouth.

D'autres irakiens décident de rester à Damas en attendant d'émigrer vers un pays tiers. L'analyse des parcours migratoires d'une famille chrétienne venue de Bagdad montre l'importance de l'émigration et le rôle fondamental que jouent les pays voisins de l'Irak dans la redistribution de la population en exil. Sur une centaine de membre de la famille – et ce concernant trois générations -, seule une petite minorité demeure aujourd'hui en Irak, pour l'essentiel ceux qui habitaient dans la région nord peu soumise aux violences aujourd'hui, l'effectif étant inférieur à 20 personnes. Aujourd'hui 16 membres de la famille vivent à Damas, arrivés entre 2004 et 2006, suite à la mort d'un membre la famille tué à Bagdad. Les autres résident pour la plupart aux Etats-Unis et de façon plus dispersée au Canada, en Nouvelle Zélande, en Australie, en Suède, en Autriche, en Norvège, au Liban et en Jordanie. L'essentiel des membres de la famille a quitté l'Irak entre la fin des années 1990 et 2006, avec une nette accélération après 2003, à l'exception de quatre membres de la famille partis aux Etats-Unis entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980. En raison de l'embargo imposé à l'Irak à la suite de l'invasion du Koweït les Irakiens qui souhaitaient ou été contraints de quitter leur pays n'avaient d'autres possibilité que se rendre dans un pays limitrophe, la Syrie, la Jordanie ou même le Liban dans une moindre mesure sont devenus de fait des pays de transit. Aujourd'hui, même si l'embargo a été levé il reste difficile pour les Irakiens de quitter directement leur pays pour se rendre dans les pays de destination qu'ils souhaitent atteindre, ils sont donc toujours contraints à des périodes de transit plus ou moins prolongées (Chatelard, 2002 & 2003). Le pays de transit peu se transformer pour une part croissante de migrant en impasse, et le séjour se prolonge donc sur plusieurs années.

4.2. La pérennisation de la présence migrante

A Damas, des quartiers comme Sayda Zaynab sont à la fois des lieux de concentration de migrants chiites irakiens venus s'installer à Damas, mais aussi un important lieu de pèlerinage donnant lieu à une importante circulation de pèlerins et de commerçants. Une partie de ces migrants loin d'être alors uniquement "un poids" pour leur pays d'accueil peuvent induire par leur présence un dynamisme économique et contribuer par exemple à soutenir le marché du logement. Ils peuvent également contribuer à renchérir le prix des loyers, reproche régulièrement entendus à Damas, où les Irakiens et les Libanais sont accusés de la hausse très importante des loyers dans la capitale syrienne. De fait, les

situations de crises se prolongeant dans la région et la demande en main d'œuvre peu qualifiée s'inscrivant dans la durée (comme c'est le cas pour les travailleurs domestiques sud asiatiques), migration de transit rime le plus souvent avec installation sur le moyen ou long terme, comme le relèvent W. Berthomière et M.-A. Hily.

> "*Guest workers*, en transit, les migrants sont perçus comme de passage, et pourtant il n'est pas rare de rencontrer des Philippines par exemple qui travaillent ici depuis une dizaine d'années et qui ont aménagé leur vie entre le travail ici et le temps des retrouvailles avec la famille là-bas" (Berthomière & Hily, 2006 : 75)

Cette permanence relative des migrants dans leurs espaces d'accueil au Moyen-Orient induit de profondes mutations dans leurs principaux espaces de résidences et l'économie de certains quartiers peut se trouver profondément modifiée à l'échelle locale.

5. Des migrants dans la ville, précarité d'une installation qui s'inscrit dans la durée.

Les modes d'insertion dans la ville des populations migrantes, réfugiées ou en quête d'asile à Damas et Beyrouth et les relations qu'elles entretiennent avec leurs différents lieux demeurent peu connus malgré le caractère durable de nombre de ces implantations. Une lecture de l'installation de ces populations, à partir de leurs espaces de résidence, met en lumière les interrelations, voire les complémentarités, entre les différents groupes de migrants dans la ville concernant l'accès au logement, la fréquentation des commerces, ou la sécurité dans et autour des camps de réfugiés palestiniens et permet de cerner la constitution de nouveaux espaces de marginalisation dans les différents quartiers de ces deux capitales. Agnès Deboulet montre dans une recherche en cours sur les quartiers sud de Beyrouth que la présence de ces migrants (qui peuvent représenter dans certains endroits près du tiers des habitants) permet une relecture de ces espaces "*décrits* [par les chercheurs] *sur le mode communautaire du Beyrouth chiite*".[15] Des formes d'interactions mais aussi d'évitements se développent entre ces migrants d'origines diverses et les habitants chiites du quartier.

Leur pratique de la ville doit être lue comme partie intégrante – et comme une étape - de leur parcours migratoire depuis leur pays de départ jusqu'à leur pays de destination finale en Europe de l'ouest, Amérique du nord ou Australie. Des logiques de discrimination et de mise à l'écart sont à l'œuvre, reléguant ces individus dans des espaces marginalisés. La précarité dans laquelle se trouvent les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile en Syrie et au Liban a une incidence notable sur les modalités de leur installation et leurs mobilités dans la ville. Combiné avec leurs trajectoires souvent précaires, leur statut juridique les expose aux mêmes types de restrictions que les réfugiés

[15] Agnès Deboulet "Ethiopiennes, Philippines et Soudanais : voisinages migrants et confrontation aux sociétés d'accueil à Beyrouth" Communication à l'Association Française de Sociologie, RT2, Migrations et production de l'altérité, 5 septembre 2006 (non publié).

"enregistrés" ou au migrants de travail légalement installés, quant à l'accès au marché du travail, au logement et influe sur leur pratique de la ville. La concentration relative de ces migrants dans certains quartiers est liée à différents facteurs : prix du loyer, sécurité (liée à leur statuts de résidents illégaux), accès au lieu de travail et à des ressources localisées propres à chaque communauté migrante (églises, cafés, restaurants, associations de soutien et d'entraide).

5.1. La présence migrante à Beyrouth, interactions et marginalisation.

Les migrants en transit pour des périodes plus ou moins longues à Beyrouth impriment leur présence dans certains quartiers marginalisés à Beyrouth, comme c'est le cas par exemple à Dawra, non loin du quartier arménien de Borj Hammoud. Des commerces vendant des produits venus d'Inde ou d'Asie du sud est se sont développés en direction de la clientèle de migrants venus de ces régions, qui sont fréquentés par un très grand nombre de client le dimanche, jour de repos hebdomadaire. Des complémentarités entre commerçants libanais et asiatiques se sont développées du fait de l'installation de plus en plus longue de ces migrants, pour la plupart travailleurs domestiques, venus pour des contrats à durée déterminée mais qui se sont installés - pour la plupart de façon illégale - sur le sol libanais depuis plusieurs années (Berthomière & Hily, 2006)

Si cette présence est visible dans l'espace public, par le développement de commerces aux enseignes bilingues sur la rue, ou par l'important afflux de population migrante le dimanche qui se promène le plus souvent en groupe dans le quartier, d'autres modes d'installation de migrants se font moins visibles dans d'autres quartiers marginalisés ou relégués. Cette présence, quoi que plus discrète, nous donne à lire les nombreuses interactions et complémentarités générées par ces nouveaux migrants avec d'autres populations reléguées ou marginalisées présentes de longue date à Beyrouth, comme c'est le cas des Palestiniens. Les camps de réfugiés palestiniens – ou les quartiers à forte concentration palestinienne - accueillent aujourd'hui un nombre croissant de migrants arrivés depuis une dizaine d'années, et qui sont pour partie demandeurs d'asile comme c'est le cas d'Irakiens rencontrés dans le camp de Shatila à Beyrouth, ou de travailleurs migrants pour la plupart sans papiers, comme des Soudanais ou des Sri Lankais dans le camp de Mar Elias toujours à Beyrouth. La présence de cette population non palestinienne dans des camps de réfugiés qui ne leur sont pas destinés nous invite à revisiter la perception que nous avons des camps de réfugiés et de les comprendre comme des espaces de relégation urbaine.

La question du logement des populations migrantes en situation précaire relève de plusieurs impératifs : un coût relativement faible étant donné les niveau de ressources des migrants, des espaces sûrs qui leur permette d'éviter d'être exposé aux contrôles policiers, une importante frange des migrants étant en situation illégale et une localisation assez centrale qui leur permette de limiter les

déplacements trop longs en ville pour les motifs évoqués précédemment. Les camps de réfugiés palestiniens, comme les zones de forte concentration de population palestinienne présentent à ces égards de nombreux avantages.

Il existe aujourd'hui deux types d'habitation dans des espaces palestiniens qui sont loués à des travailleurs migrants. Le premier type observé est l'habitation libérée par une famille palestinienne partie en émigration, le plus souvent en Europe. Le logement vide est souvent confié à un membre de la famille qui a la charge de le louer. Le faible coût des loyers demandés (entre 75 et 150$ par mois en fonction de la taille et du quartier concerné) et la situation dans des quartiers populaires attirent assez souvent des migrants qui louent à plusieurs le logement et divisent ainsi entre eux les frais. Cela permet d'un côté aux Palestiniens de se procurer un complément de revenu et aux migrants de louer pour une somme relativement faible un logement. On rencontre ainsi de nombreux étrangers (Soudanais et Sri lankais pour la plupart) qui résident dans le quartier de Fakhani non loin du camp de Shatila à Beyrouth.

Par ailleurs, certains palestiniens habitant dans les camps de réfugiés, construisent un étage supplémentaires à leur habitation – le plus souvent de façon illégale -, et y aménagent un ou des logement(s) qu'ils louent à des migrants. Cette activité procure ainsi un supplément de revenu pour les propriétaires palestiniens qui n'ont pas le droit de travailler au Liban, et permet aux migrants de trouver un logement peu cher. Le fait d'habiter dans un camp de réfugié procure aussi un avantage non négligeable pour les migrants illégaux : les autorités libanaises ne pénètrent pas dans les camps et de ce fait c'est un espace sécurisant pour les migrants. On retrouve différents types de population dans les camps, des travailleurs étrangers précaires et des demandeurs d'asile déboutés irakiens ou soudanais. Certains y résident sur le long terme et sont installés en famille, comme des Soudanais rencontrés à Mar Elias, d'autres y trouvent leur premier point de chute à leur arrivée à Beyrouth et ne font que passer avant de trouver un travail et d'activer des réseaux de solidarités communautaires qui leur permettront de stabiliser leur situation ou de poursuivre leur parcours migratoire vers les pays occidentaux.

On assiste donc à des formes de complémentarités entre populations migrantes issues de vagues différentes qui s'expriment dans ces quartiers de la relégation urbaine où se développe un marché du logement parallèle qui satisfait tant les populations installées de longue date que les nouveaux arrivants. Les petits commerces de proximité que l'on retrouve dans les camps ou les groupements palestiniens bénéficient aussi de l'apport de ces clients qui cherchent le plus souvent à s'approvisionner au plus prêt et au moindre coût selon les témoignages recueillis auprès de petits commerçants palestiniens installés dans ces quartiers.

5.2. Des espaces d'installation provisoire dans les quartiers périphériques de Damas.[16]

La majeure partie des réfugiés irakiens se situe aujourd'hui dans l'une des deux grandes agglomérations syriennes Alep et Damas, comme l'indique Ann Maymann (2005) :

> "Les réfugiés irakiens sont concentrés dans les centres urbains, particulièrement à Damas et Alep. Les musulmans Shiites et Sunnites, les Chrétien assyriens et chaldéens venus d'Irak ont tendances à vivre dans des espaces où vivent déjà des membres de la même communautés qu'ils soient syriens ou étrangers. Le fait qu'ils soient attirés vers les villes expliquent le paradoxe apparent suivant : malgré le nombre croissant de réfugiés irakiens entrant en Syrie, en juin 2004 le HCR a fermé le camp de réfugié à Hassakeh au nord est de la Syrie. Il restait seulement 50 réfugiés dans ce camp, pour lesquels des solutions individuelles ont été trouvées en coopération avec les autorités syriennes et des pays de réinstallation. Les réfugiés irakiens en Syrie sont d'origine urbaine et cherchent leurs moyens de subsistance dans les réseaux familiaux et leurs lieux d'installation. Les réfugiés irakiens sont pour la plupart employés dans le secteur informel, pour l'essentiel dans le secteur u bâtiment pour les hommes et dans la couture pour les femmes."

Aujourd'hui des quartiers entiers de la capitale (par exemple à Sayda Zaynab, Massaken Barzeh ou Jaramana) concentrent ces migrants arrivés depuis la première guerre du Golfe en 1991, mais pour la très large majorité depuis 2003, date à laquelle l'instabilité en Irak s'est développée de façon croissante. La présence de ces migrants a contribué à changer fortement la physionomie de ces espaces du fait de l'importante concentration de population de même origine dans des quartiers spécifiques. Ces quartiers deviennent le lieu où se recomposent les réseaux familiaux dans l'attente d'un éventuel départ pour un pays tiers.

La période passée à Damas ne constitue pas un simple temps d'attente, mais joue une rôle important dans l'élaboration du projet migratoire. L'ensemble des membres d'une même famille le plus souvent ne quittant pas l'Irak à la même date, le regroupement familial s'effectue à Damas, ce qui permet d'activer les réseaux de solidarité et de faciliter l'installation dans le pays d'accueil. A l'image des autres réfugiés irakiens, ils ne sont pas arrivés en masse et simultanément en Syrie, mais sont venus par petit groupe au gré de la dégradation progressive de la situation sécuritaire en Irak, principal motif évoqué pour le départ. Les derniers arrivants bénéficient d'un logement qu'ils partagent avec le reste de leur famille et éprouvent moins de difficulté à trouver de l'emploi. Ils vivent dans l'attente d'un départ prochain vers un pays tiers qui les acceptera, sans avoir cependant de certitude sur cet avenir.

Le prix des loyers est devenu très élevé surtout pour les familles irakiennes à qui peu de choix est offert pour le logement et une habitation de trois pièces se loue aujourd'hui 500$ par mois dans des quartiers défavorisés de Damas, ce qui représente un coût très élevé comparé au niveau de vie du pays.

[16] Les premiers résultats présentés ici font partie d'une étude en cours depuis octobre 2006 qui porte sur les migrants à Damas, plus particulièrement sur les Irakiens et les Soudanais (l'enquête concernant ces derniers n'a pas encore débuté)

Le revenu moyen des travailleurs irakiens en Syrie s'élève à 130$ par mois. Seuls un tiers des familles enquêtées dans un rapport effectué par des organisations internationales[17] déclare vivre des revenus du travail dans le secteur informel, un quart précisent qu'ils vivent grâces aux envois d'argent de leur famille vivant à l'étranger et un peu moins d'un cinquième grâce aux économies qu'ils ont pu ramener avec eux. Cela explique la capacité de nombreuses familles irakiennes à pouvoir payer jusqu'aujourd'hui des loyers élevés. Cependant, les sources de revenus de plus d'un quart des familles irakiennes est très instable (faibles économies et travail dans le secteur informel peu sûr) amène à s'interroger sur la capacité de ces mêmes familles à faire face à leur dépenses à moyen terme.

Les quartiers habités par les Irakiens changent de physionomie depuis leur arrivée en grand nombre dans la capitale syrienne, preuve s'il en est que le transit de ces migrants se prolonge suffisamment pour qu'il s'inscrive dans le paysage urbain. Sur la rue principale qui traverse le quartier de Massaken Barzeh on voit apparaître des enseignes de boutiques qui indiquent très clairement la provenance de ceux qui les tiennent comme par exemple "Notre Irak". Les boulangers du quartier se sont mis également à réaliser du pain à la façon irakienne et les petits restaurants populaires se sont mis également à servir des plats irakiens pour répondre à la demande de la nouvelle clientèle et l'affichent très clairement sur leur devanture. On trouve aussi des petites épiceries qui vendent des épices et des pâtisseries irakiennes comme l'indiquent des panneaux écrits à la main et posés devant leur étale. A côté, un boucher à lui aussi posé un carton derrière sa vitrine qui indique qu'il vend de la "pasterma irakienne". Les activités commerciales ont d'ailleurs eu tendance à se développer avec l'arrivée des Irakiens, ces derniers occupant les emplois créés par les petits commerces qui fleurissent. On trouve également de nombreux taxis immatriculés en Irak qui font la navette entre les principales villes d'Irak et Damas amenant avec eux de nouveaux réfugiés. Les cafés Internet se multiplient aussi, comme d'ailleurs partout à Damas, et sont es lieux privilégiés qui permettent de garder le contact avec les proches restés en Irak et ceux en diaspora. Les signes de la présence d'Irakiens se multiplient dans l'espace public, la rue et les commerces sont investis. Des interactions se mettent donc en place entre ces migrants "de passage" et les espaces qu'ils fréquentent.

6. Conclusion

L'intensité croissante des migrations au sein de l'espace moyen-oriental et la diversification toujours plus prononcée des parcours des migrants interrogent aujourd'hui les notions de migration de transit, comme celles de pays d'accueil ou de départ, la Syrie et le Liban jouant simultanément ces différents rôles. De la même façon, si l'on se place du côté des migrants, les parcours chaotiques, l'attente, les projets migratoires projetés ou la réalité de leur installation sur le moyen terme au Liban et en Syrie,

[17] *Assessment of the situation of Iraqi refugees in Syria*, UNHCR – UNICEF – World Food Programme, Mars 2006, Damas – Syrie, 68 p.

font qu'ils se perçoivent en situation de transit tout en développant à l'échelle locale des modes d'insertions dans leurs villes d'accueil qui participent à la transformation des quartiers périphériques des villes moyen-orientales. Le contexte géopolitique contribue aussi à développer la réversibilité des migrations et tour à tour les mêmes pays envoient puis reçoivent des migrants, qui, face à la précarité de leur installation, continuent de se projeter dans un avenir ailleurs.

Si pour les Irakiens de Damas rencontrés la Syrie est considérée comme un pays de transit dans l'attente d'une possibilité de se rendre dans leur pays de destination finale, la situation des migrants rencontrés à Beyrouth elle semble différente. Si la ville de Beyrouth est présentée dans le discours des migrants interrogés comme une étape, on peux constater que ces migrants se stabilisent dans leur pays d'accueil et viennent répondre à une demande de main d'œuvre peu qualifiée sur le marché de l'emploi libanais, où ils viennent s'insérer dans des niches d'emplois spécifiques comme le travail domestique. De la même façon, la présence de dizaines de milliers d'Irakiens en Syrie semble, comme en Jordanie, s'inscrire dans une certaine durée, et il est difficile de statuer sur le caractère transitoire de cette présence, effectivement jusqu'à quelle durée peut-on considérer une personne en transit ? Toute personne souhaitant se rendre dans un pays tiers doit-elle être considérée *de facto* comme une personne en transit ? Il paraît de fait assez peu probable que la totalité des Irakiens présents en Syrie trouvent à court ou moyen terme des pays d'installation en Europe, en Amérique du nord ou en Océanie, où que ces derniers rentrent en Irak vu le contexte sécuritaire en dégradation constante.

8. Bibliographie.

ASLAN, M.; PEROUSE**,** J.-F., 2003, "Istanbul : le comptoir, le hub, le sas et l'impasse", in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 19, Numéro 3.

BERTHOMIERE, W.; HILY, M.-A., 2006, "Décrire les migrations internationales. Les expériences de la co-présence" in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 22, Numéro 2, pp. 67-82.

BOUBAKRI, H., 2004, "Transit Migration between Tunisia, Libya and Sub-Saharan Africa: study based on Greater Tunis", *Regional Conference on Migrants in transit countries: sharing responsibility for management and protection*, Istanbul – Turkey (30 sept. – 1 oct), 27 p.

CLOCHARD, O. & DORAÏ, M. K., 2005, "Aux frontières de l'asile : les réfugiés non palestiniens au Liban", *a contrario*, vol. 3, n°2, pp. 45-65.

CHALCRAFT, J., 2006, "Syrian Migrant Workers in Lebanon : The Limits of Transnational Integration, Communitarian Solidarity, and Popular Agency", *EUI Working Papers*, RSCAS n° 2006/26, http://www.iue.it/RSCAS/Publications/

CHATELARD, G., 2003, *Iraqi Forced Migrants in Jordan. Conditions, Religious Networks, and the Smuggling Process*, United Nations University – WIDER, Discussion Paper n° 2003/34, 25 p.

CHATELARD, G., 2002, *Incentives to Transit : Policy Responses to Influxes of Iraqi Forced Migrants in Jordan*, EUI Working Papers, RSC n° 2002/50 – Mediterranean Programme Series, 29 p.

DANIŞ, D. A., 2006, "Waiting on the Purgatory, Religious Networks of Iraqi Christian Transit Migrants in Istanbul", *EUI Working Papers*, RSCAS n° 2006/25, http://www.iue.it/RSCAS/Publications/

DIAB, N. A., 2006, *Conventions et accords internationaux conclus par le Liban concernant les migrations*, Note d'analyse et de synthèse – module juridique, CARIM – AS 2006/05, Institut Universitaire Européen, Robert Schuman Centre, 5 p.

DORAÏ, M. K., 2006, *Les réfugiés palestiniens du Liban. Une géographie de l'exil*, Paris, CNRS Editions (coll. Moyen-Orient), 288 p.

DORAÏ, M. K.; HILY, M.-A., 2004, "Du champ migratoire aux circulations" in *Géographes associés*, n°29, p. 19-26.

DORAÏ, M. K., 2003, "Palestinian Emigration from Lebanon to Northern Europe: Refugees, Networks, and Transnational Practices", *Refuge (York University, Toronto)*, vol. 21, n°2, pp. 23-31.

JUREIDINI, R., 2003, "L'échec de la protection de l'État : les domestiques étrangers au Liban", *Revue Européenne des Migrations Internationales,* Volume 19, Numéro 3, p. 95-127.

JUREIDINI, R., 2003a, "Migrant Workers and Xenophobia in the Middle East", *Identities, Conflict and Cohesion Programme*, Paper Number 2, United Nations Research Institute for Social Development, 28 p.

KIWAN, F., 2005, *Institutions et politiques migratoires au Liban*, Note d'analyse et de synthèse – module politique et social, CARIM – AS 2005/15, Institut Universitaire Européen, Robert Schuman Centre, 24 p.

MAYMANN, A., 2005, "Challenges of temporary protection in Syria", *Forced Migration Review*, n°23, pp. 42-43.

SALEH, F., 2005, *La législation et la réglementation dans le domaine des migrations en Syrie*, Note d'analyse et de synthèse – module juridique, CARIM – AS 2005/03, Institut Universitaire Européen, Robert Schuman Centre, 6 p.

TRAD, S. (dir.), 2006, *Legality vs. Legitimacy: Detention of Refugees and Asylum Seekers in Lebanon, Legal Study*, Beyrouth - Frontiers Association, Mai, 45 p.